



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-163

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-06-01-00002 - 2022-SG-79-Délégation de signature au 02 juin 2022
(3 pages)

Page 3

R24-2022-03-22-00013 - ARRETE **??**Portant révision de la programmation
des contrats pluriannuels d'objectifs et **??**de moyens des établissements et
services médico-sociaux pour personnes **??**âgées et des services de soins
infirmiers à domicile autorisés pour personnes **??**âgées et personnes
handicapées du département de l'Indre pour la période **??**2017-2024 (3
pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-06-01-00002

2022-SG-79-Délégation de signature au 02 juin
2022

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

DIRECTION GENERALE

DECISION 2022-SG-0079

Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier OBRECHT, directeur général adjoint et à Madame Emmanuelle BURGEI, secrétaire général, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées au Directeur général par le Conseil de surveillance.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier OBRECHT et Madame Emmanuelle BURGEI, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Déplacements :

Ordres de mission et états de frais de déplacement :

Au siège : Matthieu LEMARCHAND, Blaise KAMENDJE, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU, Anne PHILIPPON, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Myriam RAUX, Judicaël LAPORTE, Christophe LUGNOT.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Rodrigue LETORT, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Engagements juridiques :

Valideurs SIBC – Engagements Juridiques : Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU, Loïc COQUEMONT, Jean-Luc GRAVIER, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Catherine DELACOU, Pascal BARATIN, Christophe LUGNOT.

Signature contrats / Marchés et pièces annexes : Michel DEISS, Anne PHILIPPON.

Attributions de subventions (Arrêtés, conventions ou avenants) : Matthieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Myriam RAUX, Judicaël LAPORTE.

Contrat de travail : Anne PHILIPPON.

Certificat :

Certifications de service fait valant ordres de paiement HAPI : Matthieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Myriam RAUX, Judicaël LAPORTE.

Certifications de service fait SIBC : Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU, Loïc COQUEMONT, Jean-Luc GRAVIER, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Catherine DELACOU, Pascal BARATIN.

Divers :

PAYE - Etat de cotisations : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON.

Etats liquidatifs pour passage en paye des indemnisations d'experts

Au siège : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Houria MOUAS, Myriam RAUX, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Rodrigue LETORT, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Certifications des services faits des notes d'honoraires des experts

Au siège : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Houria MOUAS, Myriam RAUX, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Rodrigue LETORT, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Décisions ressources humaines : Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Demandes de sorties des Immobilisations :

Au siège : Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1er juin 2022
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé: Laurent HABERT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-03-22-00013

ARRETE

Portant révision de la programmation des
contrats pluriannuels d'objectifs et
de moyens des établissements et services
médico-sociaux pour personnes
âgées et des services de soins infirmiers à
domicile autorisés pour personnes
âgées et personnes handicapées du
département de l'Indre pour la période
2017-2024

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'INDRE
AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant révision de la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et des services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes âgées et personnes handicapées du département de l'Indre pour la période 2017-2024

Le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-1176 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;

VU la délibération n° CD_2021 0701_001 relative à l'élection du Président du Conseil départemental ;

VU l'arrêté conjoint 2020-DOMS-PA-36-0068 du 18 novembre 2020 et 2021-D-981 du 9 février 2021 du Président du Conseil départemental de l'Indre et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant révision de la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et des services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes âgées et personnes handicapées du département de l'Indre pour la période 2017-2023 ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour les services de soins infirmiers à domicile autorisés pour personnes âgées et personnes handicapées du département de l'Indre est modifiée, conformément à l'annexe du présent arrêté pour la période de 2017 à 2024.

ARTICLE 2 : La programmation pourra être mise à jour chaque année.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif de Limoges, 1 cours Vergniaud, 87000 LIMOGES ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 4 : Le Directeur général des Services du Département, le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Délégué Départemental de l'Indre, le Directeur de la Prévention et du Développement social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 22 mars 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Le Président
du Conseil Départemental de l'Indre,
Signé : Marc FLEURET

